

SOMMAIRE

- Des idées novatrices pour la formation des forestiers-bûcherons 1
- Editoriale 2
- Nouveau profil professionnel pour les métiers de la forêt 3
- Un mémoire pour devenir bûcheron 4
- Nouvelles de la CFFF 5
- CODOC actuel 6
- Actualités: Nouvelles du secteur de la formation professionnelle 7
- Les collaborateurs CODOC sous la loupe 8

PLEINS FEUX

DES IDÉES NOVATRICES POUR LA FORMATION DES FORESTIERS-BÛCHERONS

Chaque année, 300 jeunes reçoivent leur diplôme de forestier-bûcheron. Cette formation initiale est l'épine dorsale de la branche forestière. Elle contribue à assurer la présence durable d'un personnel qualifié en forêt. Comment cette importante filière doit-elle se préparer aux défis futurs? Un groupe de travail s'est penché sur cette question.

La cadence des changements dans l'ensemble du domaine de la formation est aujourd'hui très rapide. Une des raisons de ces transformations est la révision de la loi sur la formation professionnelle, qui sera prochainement soumise aux Chambres fédérales. Par ailleurs, les exigences du métier se transforment et rendent des adaptations nécessaires. De plus, la formation est fondamentalement tributaire de l'évolution technique. Le cours de débardage, pour prendre un exemple dans la filière des forestiers-bûcherons, ne répond plus à la réalité technique actuelle.

SUITE PAGE 3

**Conducteur/
Conductrice
de machine forestière**

**Contremaître
forestier/forestière**

**Entrepreneur
forestier**

**Garde forestier/
forestière**



Lorsque les réformes bouchonnent...

Après coup, on peut bien prétendre que toute réforme réussie aurait du commencer plus tôt – ou dire, si elle a échoué, qu'on aurait du attendre avant de l'entreprendre. C'est le pain quotidien des décideurs de jouer aux équilibristes entre l'attentisme et l'action irréfléchie. En Autriche voisine, l'Entreprise forestière fédérale SA (Österreichische Bundesforst AG) sait maintenant ce que signifie faire ses preuves sur le marché libre. Cette entreprise «étatique» gère une superficie de 856'000 ha dont 524'000 ha de forêts, soit la moitié de l'aire forestière de la Suisse. Elle compte 1400 collaborateurs et exploite 1,85 million de mètres cubes de bois. On comprendra facilement qu'une telle entreprise est constamment confrontée au risque de trop ou de trop peu réformer. Exemple: on veut se débarrasser de pratiques démodées à l'occasion de nouvelles négociations des contrats collectifs avec les ouvriers forestiers. C'est ainsi que les dédommagements octroyés jusqu'alors pour les trajets jusqu'au lieu de travail, pour les outils personnels et pour les nuitées en cabane sont sensés disparaître. Le métier d'ouvrier court donc le danger de ternir encore un peu plus son image à travers une diminution de salaire.



Oh sainte foresterie suisse! Nous n'avons ni Entreprise forestière fédérale SA, ni pratiques démodées à jeter à la poubelle. Tout va donc très bien, Madame la Marquise? Nous savons qu'il n'en est rien, comme l'ont montré les deux journées d'impulsion organisées par l'ASF sur le thème de «Lothar, et après?» La foresterie suisse vit une crise grave et les propriétaires ne sont pas les seuls concernés. La comparaison avec nos voisins autrichiens nous montre que nous ne faisons pas le poids. Les cent plus gros propriétaires suisses se sont-ils une fois unis pour parler d'une même voix et rendre attentifs à leurs problèmes? Les propriétaires de forêts publiques et privées sont de plus en plus acculés. Ils seront bientôt confrontés à la question de savoir combien de moyens les finances publiques sont encore prêtes à investir dans l'économie forestière, alors que la production de bois est déficitaire, qu'il est meilleur marché de l'abandonner en forêt et de répondre ainsi à certaines demandes propagées avec insistance. Les Suissesses et les Suisses sont-ils prêts à soutenir financièrement la sylviculture de l'avenir? Nous, les forestiers, mais aussi toutes les autres professions de la forêt, sommes appelés à façonner aujourd'hui la réalité qui apparaîtra demain. Pour cela, nous avons besoin d'une association forte, capable de représenter véritablement les professions forestières.

L'Association suisse des forestiers a l'intention de s'ouvrir cet automne à toutes les professions forestières. Nous, les forestiers, avons combattu pendant des décennies pour réduire la hiérarchie. Mais maintenant que nous avons presque atteint notre but, voilà qu'une certaine opposition apparaît à divers endroits. Il est difficile de trouver des raisons logiques à ces réticences, surtout si nous sommes conscients d'être tous dans le même bateau. Notre but devrait être de lutter avec nos collaborateurs pour la forêt et pour l'économie forestière. Engageons-nous afin que la «Forêt Suisse SA» puisse développer une culture d'entreprise qui soit utile à la fois à son personnel et aux propriétaires. La transformation de l'Association suisse des forestiers en Association suisse du personnel forestier (nom provisoire) est un premier pas courageux, qui servira peut-être de signal à d'autres associations. Faisons un petit pas dans nos structures, mais un gros pour la forêt.

C'est pourquoi la Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) a décidé en février 2000 de créer un groupe de travail. Celui-ci a été chargé de réfléchir à la formation future des forestiers-bûcherons. Il a analysé la situation durant l'année dernière et a présenté ses premières propositions, développées en collaboration avec des entreprises qui forment des apprentis, avec des formateurs, des enseignants et des apprentis.

Le groupe de travail est d'avis qu'il faut en principe maintenir la durée de la formation à trois années. Il recommande aussi de conserver la structure actuelle en trois parties, à savoir la formation en entreprise, en classe et par des cours d'introduction. Ceci correspond à la nouvelle loi sur la formation professionnelle, qui prévoit aussi de conserver ce système.

Le groupe de travail a identifié des améliorations à apporter dans les cours d'introduction. Il propose d'introduire une modularisation partielle et d'offrir les cours d'introduction sous forme de modules qui se raient contrôlés et achevés durant la formation. Cela impliquerait de changer la forme de l'examen de fin d'apprentissage. Il est prévu d'introduire une fiche de suivi, afin de fixer les compétences acquises à travers les modules. Cette fiche devrait permettre au maître d'apprentissage et à l'apprenti de suivre la progression de la formation.

Le groupe de travail souhaite aussi promouvoir l'échange d'apprentis entre entreprises. Car c'est un fait qu'à l'avenir, toutes les entreprises ne pourront plus offrir l'ensemble de la gamme d'activités nécessaires à la formation. L'échange d'apprentis devra donc être inscrit de façon formelle dans le règlement d'apprentissage, sous forme d'un stage de huit semaines. Ce dernier pourra aussi être suivi auprès d'un entrepreneur de travaux forestiers formé à cet effet.

Les changements de l'environnement professionnel obligeront le forestier-bûcheron à travailler dans des domaines apparentés, par exemple dans l'entretien des réserves naturelles ou des berges des rivières. Il lui faut donc acquérir les compétences nécessaires dans ce sens. Le groupe de travail est d'avis que, jusqu'ici, la part de l'écologie n'a pas été assez importante dans la formation. Il demande donc une introduction théorique sur les bases de l'écologie, de même qu'un module d'une semaine de mise en pratique et d'approfondissement.

Et la suite? Les propositions du groupe de travail doivent déboucher sur une révision du règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron. Le moment exact n'en est pas encore fixé. La Commission fédérale pour la formation forestière CFFF discutera les propositions du groupe de travail en novembre 2001.

Composition du groupe de travail

Thomas Peter,
forestier-bûcheron,
responsable du domaine
«forestiers-bûcherons» à la CFFF

Beat Hofstetter,
représentant de l'Association
des entrepreneurs forestiers

Ernst Krebs,
forestier-bûcheron,
responsable de cours, EFAS

Berti Böni,
garde forestier, secteur Formation,
EFAS

Frédéric Blum,
garde forestier,
enseignant spécialisé,
Centre Michel Bays

Stefan Staubli,
garde forestier,
responsable de la formation,
canton d'Argovie

Christian Kernen,
garde forestier,
enseignant spécialisé
et collaborateur CODOC

Otto Raemy,
garde forestier et directeur CODOC

NOUVEAU PROFIL PROFESSIONNEL POUR LES MÉTIERS DE LA FORÊT

IL FAUT DAVANTAGE QUE DU BICEPS POUR TRAVAILLER EN FORÊT!

Comment les jeunes peuvent-ils s'informer sur les métiers de la forêt? Tout simplement en se rendant dans un centre d'information professionnel et en jetant un coup d'œil aux «profils professionnels», un dossier composé de plusieurs dépliants sur les métiers de la forêt. Cette information est éditée par l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP) en collaboration avec CODOC et les associations forestières. «coup d'pouce» a rencontré Heinz Staufer, responsable des publications de l'ASOSP, et Tanja Seufert, responsable de projets et rédactrice. Ils ont tous les deux collaboré étroitement à la création de ces nouveaux «profils professionnels».

«coup d'pouce»: A qui les nouveaux profils professionnels s'adressent-ils?

H. Staufer: Ils s'adressent en premier lieu aux jeunes qui sont confrontés au choix d'une profession. Ils s'adressent aussi aux professionnels, par exemple aux forestiers-bûcherons, qui souhaitent se perfectionner. Nous souhaitons montrer par nos publications qu'une profession n'est pas un cul-de-sac. Il est possible de progresser par des examens professionnels, par des examens d'entrée aux écoles supérieures ou par des spécialisations.

«coup d'pouce»: Comment les profils professionnels atteignent-ils leurs destinataires?

H. Staufer: Nous avons un centre d'édition et nous avons le mandat de la Confédération de produire des supports de l'information pour les centres d'information et d'orientation professionnelle. Les centres de Suisse alémanique ont des abonnements et nous leur envoyons des exemplaires de chaque profil professionnel que nous réalisons, ce qui représente 1500 exemplaires pour l'ensemble des cantons. Ces dossiers sont en outre présentés dans nos bulletins et il est possible de les commander. En Suisse romande, c'est notre consœur ASOSP qui distribue les profils professionnels. De plus, ces derniers sont également vendus par nos partenaires de production, dans ce cas CODOC et les associations forestières.

«coup d'pouce»: Est-ce que les imprimés sont encore d'actualité à l'époque d'internet?

Nous faisons la différence entre les informations brèves et celles qui permettent d'approfondir le sujet. Le choix de la profession par un jeune est un processus d'une certaine durée et qui se décompose en divers éléments. Le choix de la profession fait partie des programmes scolaires, les élèves visitent les centres d'orientation, se font conseiller individuellement et se rendent aussi aux manifestations organisées par les associations professionnelles.

Il s'agit, dans une première phase, de faire réfléchir les jeunes à ce qu'ils veulent, à ce dont ils sont capables, à leurs points forts comme à leur points faibles.

Dans un second temps, ils choisissent des variantes dans une liste de 200 professions. A ce stade, il faut disposer de documents d'information qui présentent de façon succincte les informations les plus importantes liées à ces professions. Ce type d'information se prête bien à la publication sur Internet.

Lorsqu'on a sélectionné un domaine d'activités, il s'agit alors d'approfondir la connaissance des professions concernées. C'est à ce moment que les informations du type «profil professionnel» sont utiles. Nous utilisons des styles journalistiques tels que l'interview et le reportage. Nous donnons la parole à des professionnels qui s'expriment sur les avantages et inconvénients, les horaires de travail, le climat, etc. Parfois, nous utilisons aussi des vidéos. De cette façon, l'image d'une profession peut petit à petit prendre forme. Quand un jeune se décide pour une place d'apprentissage, il sait à peu près ce qui l'attend. Ceci contribue donc à diminuer le nombre de ruptures d'apprentissage et de mauvais choix.

Les supports papier ont l'avantage de pouvoir se lire partout, à la maison, en chemin. Les supports électroniques impliquent toujours la présence d'un ordinateur et d'une bonne liaison Internet. Certaines informations telles que les portraits et les interviews sont pratiquement impossible à produire sur Internet.

«coup d'pouce»: Nous pensions que vous alliez mentionner les stages d'information professionnelle dans votre réponse...

Ces stages d'orientation sont le meilleur moyen de choisir une profession et ne peuvent être remplacés par aucun type de support. Mais il devient de plus en plus difficile de trouver de telles places. Et de plus, un stage d'orientation doit aussi être bien préparé. Il faut savoir au préalable dans quelle direction on souhaite aller. De nos jours, ces stages d'information sont avant tout un instrument de sélection utilisé par les entreprises.

«coup d'pouce»: Madame Seufert, quelle a été votre contribution aux nouveaux profils professionnels des professions forestières?

T. Seufert: J'ai dirigé le projet et je me suis par exemple chargée de donner les mandats à la photographe. J'ai aussi réalisé des interviews et des portraits. Ce travail m'a beaucoup plu. Ce fut passionnant et les garde forestiers se sont montrés très coopératifs.

SUITE PAGE 6



UN MÉMOIRE POUR DEVENIR BÛCHERON!

Vous avez choisi de devenir forestier-bûcheron. Vous rentrez en deuxième année d'apprentissage. Et le maître de branches générales vous demande d'élaborer un mémoire! À remettre juste après Noël. Et à défendre ensuite devant lui et un expert... Voyons un peu comment cela est vécu par les apprentis. Demandons-nous aussi en quoi cette exigence du Plan d'étude cadre correspond avec ce qu'on attend d'un professionnel.



Au départ les élèves réagissent de façon diverse. Avec intérêt pour certains. Intérêt de choisir un sujet librement. Intérêt de gagner des points supplémentaires. En effet mémoire et présentation orale comptent pour un tiers de la note finale de culture générale. Pour d'autres, apparaît en revanche une absence de motivation. «Quelque chose de plus dur qu'en forêt» avoue l'un. Il est vrai que le guide méthodique remis à ce moment là peut laisser perplexe. Il énonce les règles de présentation et le contenu des diverses parties du dossier. Il donne aussi des échéances strictes sans appel. À seize ou dix-sept ans, c'est lourd. Surtout pour traiter d'un sujet qui vous passionne.

Choisir un sujet

Le sujet est libre. Le but n'est pas de résumer ce qu'on trouve dans les livres. Mais d'aller découvrir de nouveaux aspects par soi-même et de mener une certaine réflexion. Et voilà une nouvelle contrainte! Un fan d'un musicien disparu il y a trente ans, ou même celui d'un pilote actuel de Formule 1 aura un peu de mal à aller interroger son idole. Surtout dans le cadre des 45 périodes allouées pour le faire.

Un autre, faisant des boucheries de campagne, depuis tout petit avec son père ne ressentira pas cette contrainte. Et mettra à profit les périodes en classe pour étudier le manuel de son copain apprenti-boucher.

En fait l'expérience a montré l'utilité d'ajuster le sujet et de fixer les règles strictes précitées. Sans cela, certains se lançaient tête baissée pour se retrouver devant un mur: sujet trop vaste, impossibilité de répondre aux questions ou tout simplement absence d'objectifs. Ils devaient alors repartir à zéro avec les deux tiers du temps déjà écoulé.

Pour rechercher les informations, les apprentis sollicitent leur famille ou leurs copains spécialistes, que ce soit en apiculture ou en spéléologie. Certains n'hésitent pas à surfer sur Internet avec l'appui de l'école. Mais pour répondre à ses questions sur sa radio locale préférée, il faut demander un rendez-vous. Pas facile d'oser prendre contact! Pas facile d'obtenir la visite du studio!

Et puis il faut trouver les moyens de s'y rendre. Rédiger, c'est encore une autre paire de manches. L'un a pondu un premier jet à partir de ce qu'il connaissait. Il l'a amélioré au fur et à mesure de ces nouvelles connaissances. Beaucoup doivent obtenir la collaboration de proches pour améliorer l'écriture, taper sur l'ordinateur et vérifier cette satanée orthographe. La classe, même si le temps est entièrement consacré au mémoire, ne semble pas toujours le lieu idéal pour le faire.

Vous avez rédigé, tapé, illustré, relié et enfin remis le dossier. La partie n'est pas gagnée d'avance. Vous allez devoir prouver votre maîtrise et l'authenticité du contenu. Le maître et l'expert vont vous demander le sens de certains termes. Ou vous questionner sur des points qui les intéressent. La technique journalistique par exemple. Pas de chance! Vous, à la radio, ce sont la musique et la publicité qui vous passionnent.

L'apprentissage de l'autonomie

Le mémoire, un parcours du combattant? Peut-être. Mais c'est celui de la vie. Ce mémoire, c'est la première fois, dans l'apprentissage, où le jeune est maître de son choix et de la démarche. Avec certes des échéances rigoureuses. Qui permettent de sortir, en 14 semaines, un produit fini conduit de A à Z. Avec des résultats parfois remarquables. Des dossiers agréables à regarder et qui donnent envie d'en savoir plus.

La démarche est cependant ici l'essentiel: prendre des initiatives, assumer des responsabilités, gérer l'autonomie, faire face aux délais, bref s'organiser. Voilà bien des compétences recherchées chez les professionnels. Il faut beaucoup de savoir-faire chez l'enseignant pour inculquer tous ces éléments sans casser la sensibilité et la part d'idéalisme des apprentis.

Il en faut aussi beaucoup pour le maître d'apprentissage qui doit préparer le jeune à l'autonomie. Le mémoire ne devrait pas en être la seule occasion. Des exigences qui devraient apparaître dans le journal d'apprentissage à venir. Le jeune devra en effet rendre compte du déroulement de chantiers depuis la précalculation jusqu'à ses opinions personnelles.

La forêt a besoin de professionnels. Qui maîtrisent la technique et soient conscients des contraintes économiques. Mais qui sachent aussi garder leur enthousiasme et exprimer leurs opinions.



Concours de photos 2001: la photo du gagnant de l'année, Alain Tschanz, forestier-bûcheron, Le Locle.



La deuxième séance de la CFFF de cette année s'est déroulée aux Bois, elle a tenu sa séance à la Maison Rouge, propriété de la Fondation pour le cheval.



NOUVELLES DE LA CFFF

NOUVEL ENVOL POUR LA CFFF

Les non initiés peuvent passer sur le sigle de la CFFF sans y prêter attention.

Mais les insiders savent maintenant ce que signifient ces quatre lettres:

Commission fédérale pour la formation forestière. Une commission qui joue un rôle important dans de nombreux projets concernant la formation professionnelle du domaine forestier.



Andrea Semadeni,
directeur suppléant de l'Office fédéral des forêts, président de la CFFF



Ruedi Bachmann,
nouveau vice-président de la CFFF

Plus précisément: la CFFF est une commission extraparlamentaire du DETEC, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, commission nommée par le Conseil fédéral. La nouvelle période administrative 2001 à 2003 a commencé au début de cette année. La principale tâche de la CFFF est de conseiller la Direction fédérale des forêts en matière de formation initiale et complémentaire. Mais elle peut aussi initier elle-même des projets pour résoudre certaines questions liées à la formation.

La CFFF ne peut pas se plaindre d'avoir trop peu à faire, et elle ne le pourra pas non plus à l'avenir. De nombreux projets importants touchant la formation sont en effet actuellement en préparation ou déjà en phase de réalisation. La Commission a discuté son programme de travail lors de sa dernière réunion aux Bois, les 13 et 14 juin derniers. Les points forts des trois prochaines années sont les suivants:

1. Analyse du passé et visions d'avenir pour la politique de la formation
2. Accompagnement de la mise en application de PROFOR II
3. Accompagnement et mise en pratique de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dans le cadre forestier
4. Inventaire, analyse et mise en œuvre des propositions des milieux intéressés à la formation forestière

5. Soutien de la Direction fédérale des forêts lors de l'élaboration des directives d'exécution en matière de formation (règlements)
6. Echange d'information entre les divers acteurs de la formation forestière
7. Sensibilisation des milieux forestiers aux activités touchant la formation
8. CFFF interne: revoir le règlement, formuler des stratégies, examiner la composition du groupe

La CFFF est présidée par Andrea Semadeni, directeur suppléant de la Direction fédérale des forêts. Le vice-président de la Commission est Ruedi Bachmann, garde forestier et représentant de l'Association suisse des forestiers.

Lors de sa séance aux Bois, la CFFF s'est également informée de l'état d'avancement de divers projet. Res Marty, directeur du projet partiel Modularisation/CECOM, a présenté l'état d'avancement de l'introduction de la modularisation. Il a également présenté le deuxième rapport d'évaluation relatif à la mise en œuvre par les fournisseurs de modules, laquelle a été bien notée dans l'ensemble. Des informations ont enfin été données au sujet du CECOM Forêt, qui doit être mis sur pied d'ici le début de l'année prochaine. Plusieurs membres de la Commission ont souhaité que ce CECOM Forêt soit rapidement opérationnel. R. Bachmann a demandé aussi davantage de transparence, la formation forestière étant à son avis difficile à saisir.

Le projet «spécialiste de câblage» et le diplôme y relatif ont aussi été discutés. La CFFF a approuvé la création de cette nouvelle spécialité et du nouveau diplôme.

Les membres de la CFFF:

Andrea Semadeni,
directeur suppléant de la Direction fédérale des forêts, président de la CFFF

Rudolf Bachmann, représentant de l'ASF,
vice-président de la CFFF

Hanspeter Egloff, ing. forestier, représentant de l'EFAS

Thyl Eichhorn, garde forestier,
représentant de l'ASPF

Hans Marthaler, OFFT

Thomas Peter, forestier-bûcheron

Fausto Riva, représentant des responsables cantonaux de la formation

Didier Roches, représentant de la Conférence des Inspecteurs cantonaux des forêts

Hans Sonderegger, représentant de la SUVA

Pius Wiss, représentant de l'Association suisse des entrepreneurs forestiers ASEFOR

Membres avec voix consultative:

Centre Michel Bays

Markus Sieber, EPF-Zürich

Alois Kempf, WSL

Frédéric de Pourtalès,
Centre forestier de formation de Lyss

Karl Rechsteiner,
Centre forestier de formation de Maienfeld

Secrétariat:

Martin Büchel, Responsable du secteur Bases et formation, Direction féd. des forêts

Charles Weber, Direction féd. des forêts

IL FAUT D'AVANTAGE QUE DU BICEPS...

«coup d’pouce»: De quelle façon votre image des professions forestières s’est-elle modifiée?

T. Seufert: J’ai reçu de nouvelles informations sur les métiers de la forêt. La plupart des gens confondent le forestier-bûcheron et le garde forestier. J’ai aussi pris connaissance de toute la palette des formations complémentaires, par exemple celle du conducteur d’engins forestiers. Tout cela a été très informatif et a changé positivement mon image des métiers de la forêt

«coup d’pouce»: A votre avis, les métiers forestiers ont-ils aujourd’hui encore de l’attrait?

T. Seufert: Beaucoup. Ce sont des métiers qui conviennent spécialement aux personnes qui préfèrent le plein air au bureau. Il faut aimer la nature et le travail corporel. Comme il y a toujours plus de gens en forêt, les conflits augmentent. Dans ce sens, les métiers de la forêt sont aussi des métiers de communication.

H. Staufer: J’ai été aussi frappé par le fait que les professions forestières sont davantage que ce qu’on s’imagine. Bien des gens croient que le garde forestier est là quelque part en forêt, à s’occuper des arbres par-ci par-là. Mais la profession demande bien davantage, par exemple la connaissance des relations écologiques. Ces métiers offrent une grande diversité et sont exigeants sur le plan intellectuel. Il n’y a donc pas que les biceps qui comptent.

Madame Seufert, Monsieur Staufer, merci pour cet entretien.



LES NOUVEAUTÉS CODOC EN QUELQUES MOTS

Journal de travail pour les Romands

Les cantons romands se sont mis d’accord pour introduire un nouveau journal de travail. Celui-ci sera disponible dès août 2001. Le classeur à anneaux imposera un certain schéma à l’élève, mais lui laissera suffisamment de liberté pour exercer et développer sa créativité.

La
est
ver-



distribution se fera par CODOC, qui ainsi en mesure de proposer une sion du journal de vail en allemand et une autre en français.

Journaux de travail récompensés

Des journaux de travail en provenance de toute la Suisse seront récompensés à l’occasion de la Foire forestière de Lucerne. Une présélection a été effectuée par les cantons. Un jury mis en place par CODOC a été chargé d’établir un palmarès définitif. Chaque auteur invité à envoyer son journal recevra un prix. Les travaux récompensés seront exposés pendant la durée de la Foire.

Test d’orientation sur les aptitudes professionnelles

CODOC met un test d’aptitude à disposition des futurs apprentis forestiers-bûcherons. Ce document contient un formulaire d’auto-évaluation, un test sur les connaissances professionnelles, un curriculum vitae et le formulaire d’aide à la décision. Le formulaire d’autoévaluation peut être chargé et rempli directement à partir du site Internet de CODOC. Les intéressés peuvent ainsi faire leur choix professionnel plus facilement et se décider ou non pour la forêt.

Prisca Mariotta,
la nouvelle secrétaire de CODOC
depuis mars.



Un clic pour choisir sa place de stage d’information professionnelle.

Les jeunes qui ont rempli le formulaire d’autoévaluation sur le site Internet et qui se sont décidés en faveur de la forêt peuvent consulter directement les places de stages pré-professionnels dans les cantons. Les personnes dont l’aptitude ne semble pas convenir peuvent prendre le chemin qui est proposé vers d’autres filières de formation. Le site de la bourse des places d’apprentissage proposé par l’Association suisse pour l’orientation scolaire et professionnelle (ASOSP) indique aussi les places d’apprentissage libres pour les forestiers-bûcherons.

Supports et documents

Etes-vous formateurs et cherchez-vous des documents utiles à votre enseignement? Consultez alors la «liste des médias et des documents» sur le site Internet de CODOC: www.codoc.ch

NOUVELLES DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIÈRE

Nouveaux projets partiels PROFOR

La direction de PROFOR II a décidé, lors de sa dernière séance, de lancer trois nouveaux projets partiels et de poursuivre le projet partiel 3 sous un nouveau nom.

Projet partiel **Champs professionnels:**

La Confédération, dans sa nouvelle loi sur la formation professionnelle, s'est fixé pour but de rassembler les professions apparentées à l'intérieur de champs professionnels. Elle souhaite par là améliorer les possibilités de passage entre ces professions. L'agriculture connaît une initiative semblable: elle souhaite créer un champ professionnel des «métier verts» et y inclure les forestiers-bûcherons. L'économie forestière s'occupera de cette question dans le cadre de ce projet partiel. Direction: Andrea de Micheli.

Projet partiel Finances: Le financement actuel de la formation forestière est compliqué. Il doit être simplifié et mieux coordonné, ce qui sera la tâche de ce projet partiel. A court terme, il s'agira aussi de trouver une solution au financement de la formation des contremaîtres forestiers, qui se déroule maintenant dans les centres de formation forestiers. Direction: Hubertus Schmidtknecht et Cédric Choffat.

Projet partiel **Sécurité du travail:**

Le problème des accidents reste posé dans la forêt privée, forêt paysanne comprise. C'est pourquoi l'OFEFP a été chargé par le Conseil fédéral d'étudier l'éventuelle nécessité de compléter la réglementation sur la sécurité du travail. Le but est d'améliorer sensiblement la situation en ce qui concerne les accidents. Certaines activités ont déjà commencé. (Exemple: campagne «Travaux en forêt: une affaire de pros»). Direction: Martin Ammann, Direction féd. des forêts.

Projet partiel **Modularisation/CECOM:**

Le gros du travail consiste à mettre en œuvre les projets pilotes (filiales conducteur d'engins forestiers, contremaître forestier et garde forestier), filiales qui sont constituées entièrement ou partiellement de modules. D'autre part, un CECOM Forêt est en préparation (voir ci-dessous). Direction: Res Marty.

des modules et des examens correspondants. Le CECOM Forêt sera mis sur pied durant la seconde moitié de l'année et sera assisté par le projet partiel Modularisation/CECOM

Pour tous renseignements supplémentaires:

R. Dürig, Hauptstr. 100, 4102 Binningen, Tél. 061 422 11 66, e-mail: r.duerig@email.ch

Nouveaux modules

Les dates de réalisation des prochains modules sont maintenant connues. Il sera possible de suivre les modules d'introduction aux filières «contremaître forestier» et «forestier ESF» dès le mois d'août. Dès février 2002, ce sera au tour des modules consacrés spécifiquement au domaine «contremaître forestier». Il s'agit de 8 modules qui font suite au module d'introduction et conduisent au diplôme de contremaître forestier. Tous les modules peuvent d'ailleurs être suivis aussi séparément, indépendamment d'un diplôme. Les informations sur les modules peuvent être obtenues auprès des deux Centres forestiers de formation. Des enseignants des Centres forestiers de formation seront à la disposition des intéressés à la Foire forestière de Lucerne.

Centre forestier de formation Lyss, Hardernstr. 20, 3250 Lyss, Tél. 032 387 49 11, Internet: www.foersterschule.ch

Centre forestier de formation Maienfeld, 7304 Maienfeld, Tél. 081 303 41 41, Internet: www.bzwmaienfeld.ch

Les Romands peuvent aussi obtenir des renseignements sur les modules à l'adresse suivante: Centre de Formation professionnelle, Le Mont s/Lausanne, Etienne Balestra, Tél. 021 653 41 32, e-mail: etienne.balestra@sffn.vd.ch

Examens d'admission pour les candidats à la filière «forestier»

Les contremaîtres forestiers et les forestiers-bûcherons qui souhaitent suivre la formation de forestier ESF doivent se présenter à un examen d'entrée. Les candidats qui ont réussi cet examen, suivi le module d'introduction et dont la pratique professionnelle est de 18 mois au moins peuvent suivre la formation à plein temps qui débute le 7 janvier 2002. Celle-ci dure jusqu'au début octobre 2003. L'examen «langue maternelle» et «calcul» a lieu en même temps pour tous les candidats, le 5 septembre. On peut s'inscrire auprès des deux Centres forestiers de formation.

CECOM Forêt

La Direction fédérale des forêts a décidé début avril de réaliser un projet pilote «Centre de coordination de la formation par modules dans le champ professionnel Forêt» – en bref un CECOM Forêt. Le directeur désigné est Rolf Dürig, ingénieur forestier et formateur d'adultes, Binningen. Le CECOM sera chargé de divers travaux de coordination nécessaires au bon fonctionnement de la formation par modules. Une autre tâche centrale consistera à assurer la qualité

Spécialiste de câblage

La Commission fédérale pour la formation forestière a approuvé la création d'un diplôme «spécialiste de câblage». Il est prévu de mettre sur pied un projet pilote composé de modules. L'offre des premiers modules se fera dans le courant des deux prochaines années. La direction du projet est basée au Centre forestier de formation de Maienfeld.

Actualités CODOC



**Notre bulletin vous plaît-il?
Avez-vous des suggestions
à nous faire ou des informations
à nous communiquer?
Alors prenez contact avec nous:**

**CODOC, Rédaction «coup d'pouce»
Rolf Dürig
Case postale 339, 3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46**

**Le prochain numéro de «coup d'pouce»
paraîtra en novembre 2001.
Délai de rédaction: 30 septembre 2001.**

Impressum

Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation
pour la formation forestière
Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46
E-Mail admin@codoc.ch
Internet <http://www.codoc.ch>

Rédaction: Rolf Dürig
Réalisation graphique: Anex & Roth Visuelle Gestaltung,
Allschwil

Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p. sans tarder votre nouvelle adresse
ou les corrections éventuelles. (CODOC: Tél. 032 386 12 45, Fax 032 386 12 46,
e-mail: admin@codoc.ch)

Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! «coup d'pouce» – l'organe spécialisé
de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an.
Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

VISITEZ LA FOIRE FORESTIÈRE DE LUCERNE (23 AU 27 AOÛT 2001)!

**CODOC a préparé une exposition spéciale en collaboration
avec divers partenaires sur le thème « La forêt du futur ».**

**On y présentera des visions, des tendances, des pronostics et
des stratégies pour le futur des professions de la forêt et
de l'économie forestière.**

**En outre, les institutions participantes (CODOC, EPFZ, WSL, SUVA,
EFAS, ASF, ASPF, Silviva, Centres forestiers de formation)
se présentent dans le cadre d'un marché aux informations.**

Le détour vaut la peine!

LES COLLABORATEURS DE CODOC SOUS LA LOUPE



WALTER JUNGEN

**Plusieurs collaborateurs indépendants travaillent dans les projets CODOC. «coup d'pouce»
présente ces collègues et leurs activités par une série de portraits (voir aussi les deux derniers numéros).**



Nom: Walter Jungen, 56 ans

**Profession: garde forestier indépendant,
animateur de cours EFAS, collaborateur WSL**

**Tâches CODOC: rédaction de la fiche
d'information pour les maîtres d'apprentissage
(la version allemande d'ECHO-DOC),
collaboration au contrôle qualité de la forma-
tion des apprentis**

**Hobbies: «ma profession», les voyages,
m'occuper de mon petit-fils**

Repas préférés: plats chinois et rösti

**«coup d'pouce»: En quoi consiste votre activité
principale?**

W. Jungen: Durant la saison froide, je suis instruc-
teur ou animateur de cours EFAS dans les domaines
du bûcheronnage, du débardage et des premiers
secours. En été, je suis engagé dans l'inventaire
Sanasilva du FNP. En plus, je suis membre de la
commission Planification et environnement de ma
commune, dans laquelle je suis responsable pour la
nature et le paysage, donc pour la gestion des espa-
ces naturels.

**«coup d'pouce»: Qu'est-ce qui vous amène
à rédiger des conseils pour les maîtres
d'apprentissage?**

W. Jungen: L'animation de cours me confronte avec
les questions de la formation et me fait rencontrer
de nombreux maîtres d'apprentissage, formateurs
et apprentis. C'est là la raison. Cette activité me
permet aussi de recevoir des échos des praticiens.
Et je suis moi-même enseignant dans les cours de
perfectionnement des maîtres d'apprentissage et
des formateurs.

**«coup d'pouce»: On parle actuellement
de réviser le cursus de formation
des forestiers-bûcherons. Qu'en pensez-vous?**

W. Jungen: A mon avis, il faut adapter la formation
des forestiers-bûcherons aux changements des
structures et des besoins, par exemple en s'enga-
geant davantage en direction de la protection de la
nature et du paysage. Il nous manque aujourd'hui
du volume de travail et nos compétences seraient à
la hauteur dans ces domaines.

A moyen terme, nous pourrions par exemple intro-
duire le modèle de formation suédois. Il consiste en
une première phase de formation initiale de deux
ans dans une école. Les élèves y apprennent à utili-
ser la tronçonneuse et la grue à câble. Ils appren-
nent aussi à découvrir leurs penchants personnels
et peuvent se spécialiser par la suite, sans avoir à
faire provision d'un savoir qu'ils n'utiliseront pas.
Il est important que la forêt puisse compter durable-
ment sur des professionnels compétents. Après
Lothar, sous l'impact des problèmes financiers, le
risque est de former trop peu d'apprentis.

Walter Jungen, un grand merci pour cet entretien.

P.P.

3000 Bern 21

